

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1040

présenté par  
Mme Avia et M. Boudié

**ARTICLE 19 BIS**

I. – À l’alinéa 18, après la première occurrence du mot :

« contenus »,

insérer le mot :

« illicites ».

II. – En conséquence, aux alinéas 19 et 24, après le mot :

« contenus »,

insérer le mot :

« illicites ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 34, après le mot :

« contenu »,

insérer le mot :

« illicite ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.